

Année Universitaire 2023-2024
PASS/LAS/PASSERELLES

A l'attention des **étudiants admis à poursuivre** leurs études en Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales ou Odontologiques pour la rentrée universitaire 2024/2025

STAGE d'INITIATION aux SOINS INFIRMIERS

Conformément aux directives ministérielles, chaque étudiant déclaré admis en 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales ou Odontologiques doit effectuer, avant le début de la 2^{ème} année d'études, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Les étudiants seront répartis en 3 groupes, et les stages se dérouleront respectivement :

1^{er} groupe : Médecine/Odontologie

du lundi 17 Juin au vendredi 12 juillet 2024 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis)
- Etudiants admis en 2022/2023 n'ayant pas réalisé le stage d'initiation aux soins infirmiers.

2^{ème} groupe : Médecine /Odontologie

Médecine : répartition selon ordre alphabétique ; Odontologie : tous les étudiants

du lundi 15 juillet au vendredi 09 août 2024 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux)
- LAS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis) ou admis 2^{ème} groupe d'épreuve (Oraux)
- Admis passerelles.

3^{ème} groupe : Médecine

Répartition selon ordre alphabétique

du lundi 12 août au vendredi 6 septembre 2024 inclus.

Etudiants concernés :

- PASS admis 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux)
- LAS admis 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis) ou admis 2^{ème} groupe d'épreuve (Oraux).
- Admis passerelles

Nota : Pour le 2^{ème} et 3^{ème} groupes, tous les étudiants d'Odontologie sont affectés dans le 2^{ème} groupe, les étudiants de médecine sont répartis alphabétiquement dans les 2 groupes en fonction des quotas disponibles dans chaque période.

En raison de l'éloignement de leur domicile, les **étudiants domiciliés dans les DOM-TOM, en Corse** ainsi que les **étudiants de nationalité étrangère** seront automatiquement affectés dans le 3^{ème} groupe. **Ils sont priés de se faire connaître à la scolarité.**

Les affectations par service et lieux de stages se font aléatoirement :

- △ **AUCUNE PERMUTATION ENTRE LES GROUPES N'EST AUTORISEE**
- △ **AUCUN CHANGEMENT DE SERVICE NE SERA ACCORDE**

Les horaires des étudiants seront identiques à ceux du personnel infirmier : 6h-14h et 12h-20h du lundi au vendredi avec alternance matin et après-midi chaque semaine. **Blouse blanche obligatoire.**

La validation de ce stage infirmier est indispensable pour la poursuite des études médicales.

Cette validation est établie sur avis du chef de service et du cadre infirmier responsable de l'étudiant.

Les étudiants seront affectés par la Faculté et par groupe dans chaque équipe de soins.

TRES IMPORTANT

Chaque étudiant doit avoir fourni au Service de la médecine Préventive un certificat de vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B. Les étudiants qui ne seraient pas en mesure de justifier la mise à jour de leur état vaccinal, conformément au Code de la Santé Publique, devront impérativement faire procéder à ces vaccinations, par le médecin de leur choix, avant le début du stage obligatoire **(tout particulièrement pour l'hépatite B).**